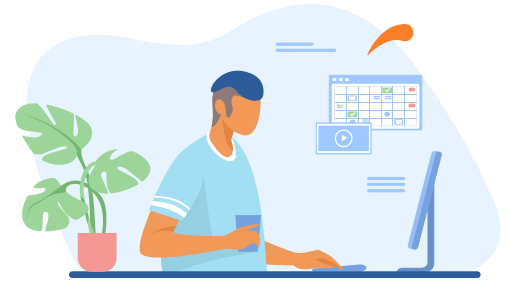


# Les charges locatives

## A quoi correspondent ces charges locatives ?

- **vos consommations personnelles** : eau froide, eau chaude et chauffage - si chaufferie collective avec compteur thermique.
- **les charges générales** qui sont dites récupérables : entretien et nettoyage des parties communes, consommation électrique des parties communes, maintenance des ascenseurs, sortie des containers, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, entretien des espaces verts...



Selon votre type de logement, vos consommations personnelles d'eau et de chauffage sont facturées selon la surface habitable de votre logement et les besoins de votre résidence ou directement facturées par les concessionnaires.

## Les provisions pour charges

Chaque mois, vous payez des provisions de charges qui correspondent à une estimation des dépenses annuelles. **Norevie régularise une fois par an votre situation** en comparant le montant effectivement dépensé avec celui des acomptes que vous avez réglés. Un décompte individuel de charges locatives vous est alors adressé. Attention aux fuites éventuelles ! Vous en avez la responsabilité.

# La régularisation de charges

## Bien lire votre décompte individuel de charges

- 1 N° de compte client.
- 2 Année de référence.
- 3 Poste de dépense.
- 4 Niveau de dépense : GRP = GROUPE / IMM = IMMEUBLE / ENT = ENTRÉE.
- 5 Détail des charges.
- 6 Compteurs dont est équipé votre logement.
- 7 Index début de période.  
Index fin au 31 décembre.
- 8 Le calcul prend en compte le total des dépenses, la base de répartition et le nombre de jours de présence dans la période de référence.
- 9 Provisions payées au cours de la période de référence.
- 10 Montant de votre régularisation de charges.
  - Si vous nous devez, cette somme sera ajoutée au montant de votre loyer.
  - Si nous vous devons, cette somme sera déduite du montant de votre loyer.

### Bon à savoir

Pendant six mois à compter de l'envoi de votre régularisation de charges, vous pouvez demander à vérifier les pièces justificatives de vos charges, par le biais d'une association de locataires ou directement auprès de Norevie, en prenant un rendez-vous par courrier.

En fonction de ce décompte :

- Soit Norevie vous rembourse si les dépenses annuelles sont inférieures aux acomptes versés.
- Soit Norevie vous demande de régler le restant dû (échelonnement automatique, révisable à votre demande).

Pst		Niv	Nature de dépense		Base de répartition	Total dépenses	Dépenses pour votre logement
PCG	GRP		ELECTRICITE PART.COMM		SURF HAB	1396,28	59,60
PCG	GRP		ENTRETIEN COURANT		SURF HAB	439,51	18,76
PCG	GRP		ENTRETIEN ESPACES VERTS		SURF HAB	507,53	21,66
PEF	GRP		EAU FROIDE		SURF HAB	29,65	1,27
PPC	GRP		NETTOYAGE PARTIES COMM.		SURF HAB	2573,22	109,84
PPC	GRP		TAXE ORDURES MENAGERES		SURF HAB	3866,00	165,03

Poste	Nature de dépense	Période de référence		Dépenses pour votre logement	Provisions	Solde régularisation
PCG	CHARGES GENERALES	1/01/19	31/12/19	100,02	100,92	0,90-
PEF	EAU FROIDE	1/01/19	31/12/19	1,27	0,00	1,27
PPC	ENTRETIEN PC ELIM REJET	1/01/19	31/12/19	274,87	261,48	13,39

N°	Consommation Individuelle	Index fin	Consommation m²	
				VOUS NOUS DEVEZ Cette somme sera reprise sur votre prochain loyer
				13,76

Si vous nous devez une somme supérieure à 23€, celle-ci sera échelonnée. Voir paragraphe 3 au verso.